

## Thème 2 : La difficile entrée dans l'âge démocratique (1848-1870)

### TD3 : Thiers, des réformes libérales contre le ralliement à l'Empire ?

**Document : le discours d'Adolphe Thiers sur les « libertés nécessaires », prononcé le 11 janvier 1864 devant le Corps législatif**

Messieurs, quand on considère l'histoire des trois quarts du siècle écoulé, on est frappé de l'observation que voici : C'est que la France peut quelquefois se passer de la liberté, s'en passer au point de paraître l'avoir oubliée ; puis, quand l'esprit et les temps sont plus calmes, elle y revient avec une persévérance singulière et une force presque irrésistible. [...] c'est un besoin de la raison humaine, qui devait être profondément senti chez une nation comme la nôtre, l'une des plus intelligentes et des plus fières de la terre. (Approbation.) [...]

Pour moi, messieurs, il y a cinq conditions qui constituent ce qui s'appelle le nécessaire en fait de liberté. La première est celle qui est nécessaire à assurer la sécurité du citoyen. Il faut que le citoyen repose tranquillement dans sa demeure, parcoure toutes les parties de l'État, sans être exposé à aucun acte arbitraire. [...] Mais, quand les citoyens ont obtenu cette sécurité, cela ne suffit pas. S'il (sic) s'endormait dans une tranquille indolence, cette liberté, il ne la conserverait pas longtemps. Il faut que le citoyen veille sur la chose publique. Pour cela, il faut qu'il y pense, et il ne faut pas qu'il y pense seul, car il n'arriverait ainsi qu'à une opinion individuelle ; il faut que ses concitoyens y pensent comme lui, il faut que tous ensemble échangent leurs idées et arrivent à cette pensée commune qu'on appelle l'opinion publique ; et cela n'est possible que par la presse. Il faut donc qu'elle soit libre, mais lorsque je dis liberté, je ne dis pas impunité. De même que la liberté individuelle du citoyen existe à la condition qu'il n'aura pas provoqué la vindicte de la loi, la liberté de la presse est à cette condition que l'écrivain n'aura ni outragé l'honneur des citoyens, ni troublé le repos du pays. (Marques d'approbation.)

Ainsi, pour moi, la seconde liberté nécessaire, c'est cette liberté d'échange dans les idées qui crée l'opinion publique. Mais lorsque cette opinion se produit, il ne faut pas qu'elle soit un vain bruit, il faut qu'elle ait un résultat. Pour cela il faut que des hommes choisis viennent l'apporter ici, au centre de l'État - ce qui suppose la liberté des élections -, et, par liberté des électeurs, je n'entends pas que le gouvernement qui est chargé de veiller aux lois n'ait pas là un rôle ; que le gouvernement qui est composé de citoyens n'ait pas une opinion : je me borne à dire qu'il ne faut pas qu'il puisse dicter les choix et imposer sa volonté dans les élections. Voilà ce que j'appelle la liberté électorale. Enfin, messieurs, ce n'est pas tout : quand ces élus sont ici mandataires de l'opinion publique, chargés de l'exprimer, il faut qu'ils jouissent d'une liberté complète ; il faut qu'ils puissent à temps, ... - veuillez bien, messieurs, appréciez la portée de ce que je dis là -, il faut qu'ils puissent à temps apporter un utile contrôle à tous les actes du pouvoir. Il ne faut pas que ce contrôle arrive trop tard et qu'on ait que des fautes irréparables à déplorer. C'est là la liberté de la représentation nationale [...], et cette liberté est, selon moi, la quatrième des libertés nécessaires. Enfin, vient la dernière, -je ne dirai pas la plus importante, elles sont toutes également importantes -, mais la dernière dont le but est celui-ci : c'est de faire que l'opinion publique, bien constatée ici à la majorité, devienne la directrice des actes du gouvernement. (Bruit.)

Messieurs, les hommes, pour arriver à cette liberté, ont imaginé deux moyens, la République et la monarchie. Dans la République, le moyen est bien simple : on fait changer le chef de l'État tous les quatre, six ou huit ans, suivant le texte de la Constitution. Eh bien ! les partisans de la monarchie ont voulu, eux aussi, être aussi libres que sous la République ; et quel moyen ont-ils imaginé ? C'est, au lieu de faire porter l'effort de l'opinion publique sur le chef de l'État, de le faire porter sur les dépositaires de son autorité, d'établir le débat non pas avec le Souverain, mais avec les dépositaires de son autorité, de manière que le Souverain ne changeant pas, la permanence du pouvoir étant assurée, quelque chose change : la politique, et qu'ainsi s'accomplisse ce beau phénomène du pays placé sous un monarque qui reste au-dessus de nos débats, du pays se gouvernant lui-même par sa propre pensée et par sa propre opinion. (*Mouvement prolongé en sens divers.*) [...]

Je le déclare donc ici en honnête homme, si on nous donne cette liberté nécessaire, quant à moi, je l'accepterai, et on pourra me compter au nombre des citoyens soumis et reconnaissants de l'Empire.

Source : site de l'Assemblée nationale, rubrique « les grands discours parlementaires », <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-lassemblee/histoire/les-grands-discours-parlementaires/second-empire>.

## Thème 2 : La difficile entrée dans l'âge démocratique (1848-1870)



### BIOGRAPHIE

**Adolphe Thiers  
(1797-1877)**

Journaliste libéral, acteur des Trois Glorieuses contre Charles X, ministre et président du Conseil sous la monarchie de Juillet. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il s'oppose à Napoléon III. Le 17 février 1871, il est élu « chef du pouvoir exécutif » par l'Assemblée nationale, à majorité monarchiste. Il mène les négociations avec la Prusse, et l'écrasement de la Commune. Il est ensuite choisi comme président de la République (1871-1873).

**Travail de décryptage, de contextualisation et de compréhension préalable au brouillon :**

- a) Quelles sont les idées politiques d'A. Thiers et les fonctions qu'il occupe au moment de ce discours ? En quoi en font-elles un opposant à l'Empire ?
  - b) À qui adresse-t-il son discours ?
  - c) Expliquez la phrase à partir du contexte de 1864 : « *C'est que la France peut quelquefois se passer de la liberté, s'en passer au point de paraître l'avoir oubliée ; puis, quand l'esprit et les temps sont plus calmes, elle y revient avec une persévérance singulière et une force presque irrésistible.* »
  - d) Identifiez et nommez les cinq libertés nécessaires que revendiquent A. Thiers. Ces libertés relèvent-elles d'un programme de démocratie directe et sociale ou de démocratie représentative et libérale ? Expliquez votre choix.
- e) Expliquez comment chacune des libertés revendiquées par A. Thiers constitue une critique d'un aspect précis du fonctionnement autoritaire et répressif de l'Empire. Qu'est-ce qui montre dans le compte rendu des débats parlementaires qu'il s'agit de critiques frontales contre l'Empire de Napoléon III ?
  - f) Montrez, à partir du texte, que A. Thiers est un monarchiste libéral mais qu'il est prêt à s'allier avec les opposants républicains pour obtenir des réformes libérales. Quelles sont les revendications communes qu'il partage avec eux ? Quelle est celle qui est nouvelle pour A. Thiers ?
  - g) Quelles réponses Napoléon III fait-il à l'interpellation d'A. Thiers : « *Je le déclare donc ici en honnête homme, si on nous donne cette liberté nécessaire, quant à moi, je l'accepterai, et on pourra me compter au nombre des citoyens soumis et reconnaissants de l'Empire.* » ? Pour quelles raisons ?

### Consigne générale pour l'analyse de document :

Après avoir présenté l'auteur et le contexte du document, vous montrerez, en faisant l'analyse de celui-ci, comment se constitue une opposition libérale au régime de Napoléon III et quelles sont ses revendications, puis en quoi elles sont une critique frontale du régime autoritaire du 2<sup>nd</sup> Empire, et, enfin, à l'aide de vos connaissances quelles réponses y apportent Napoléon III et pour quelles raisons ?